



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Internet

Question écrite n° 71049

Texte de la question

M. Daniel Mach attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la multiplication des virus informatiques dont la conception s'apparente de plus en plus à de la cybercriminalité. De nombreux pays ont déjà étudié, de façon approfondie, les conséquences dramatiques qu'engendrerait une attaque menée par des cyberterroristes contre les systèmes informatiques de leurs administrations. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les démarches et études entreprises au sein de son ministère ainsi que des services et administrations qui en dépendent, afin de le rassurer sur l'efficacité des parades mises en oeuvre en la matière pour garantir que les systèmes informatiques concernés ne puissent être détruits ou que des données confidentielles ne puissent être transmises à ces cyberterroristes.

Texte de la réponse

La lutte contre les compromissions informatiques, dont le cyberterrorisme et la cybercriminalité, est une préoccupation constante du ministère des affaires étrangères et européennes. Ce département ministériel a ainsi développé un plan de sécurité à l'échelle mondiale destiné, entre autres, à la sensibilisation et à la formation de ses agents et de ceux des autres administrations représentées à l'étranger. Des procédures pour la publication sur les sites web des ambassades et des consulats et des mesures spécifiques pour protéger l'information échangée (notamment par l'intermédiaire du télégramme diplomatique) ont été mises en place. Une action dédiée, entamée en 2009, a déjà permis un renforcement significatif du dispositif de lutte contre les attaques visant le système d'information du ministère. Un programme de sécurité a été défini, qui doit être mis en oeuvre entre 2010 et 2015, pour la prolonger et la compléter. Cette action est conduite par différents services du ministère, en liaison avec le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, et avec l'appui de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information. Les services du haut fonctionnaire correspondant de défense et de sécurité coordonnent leur action avec ceux de la direction des systèmes d'information, forte de son réseau de 25 centres régionaux et de plus de 200 correspondants locaux.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Mach](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71049

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 février 2010, page 1238

Réponse publiée le : 13 avril 2010, page 4210